

SICAV PROSPERITY

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 31 MARS 2018

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 31 MARS 2018

En notre qualité de commissaire aux comptes de la société «**SICAV PROSPERITY**» et en application de l'article 8 de la loi 2001- 83 du 24 juillet 2001, portant promulgation du code des organismes de placement collectif, nous avons procédé à l'examen limité des états financiers de la société «**SICAV PROSPERITY**» arrêtés au 31/03/2018 et aux vérifications spécifiques en effectuant les diligences que nous avons estimé nécessaires selon les normes de la profession et la réglementation en vigueur.

Les états financiers arrêtés au 31/03/2018, annexés au présent rapport, font apparaître un total actif de **8 478 357,179 DT**, un actif net de **8 311 781,438 DT** et une valeur liquidative de **124,355 DT**. Ces états financiers relèvent de la responsabilité de la direction de la société. Notre responsabilité consiste à émettre un avis sur la composition de l'actif au 31/03/2018, sur la base de notre examen limité.

Etendue de l'examen limité

Nous avons effectué notre examen limité selon la norme d'audit relative aux missions d'examen limité. Cette norme requiert que cet examen soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives. Un examen limité comporte essentiellement des entretiens avec le personnel de la société et des procédures analytiques appliquées aux données financières. Il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit. Nous n'avons pas effectué un audit et, en conséquence, nous n'exprimons donc pas d'opinion d'audit.

Conclusion

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que la composition de l'actif de la société «**SICAV PROSPERITY**», ci-joint, ne présente pas sincèrement, dans tous les aspects significatifs, la situation financière de la société «**SICAV PROSPERITY**» au 31/03/2018.

Paragraphe d'observation

Par ailleurs, et sans remettre en cause notre opinion, ci-dessus exprimée, nous vous informons que :

- La «**SICAV PROSPERITY**» applique, à partir du 29/01/2018, la méthode de l'étalement linéaire de toute décote et/ou surcote constatée suite au remboursement des Bons du Trésor Assimilables (BTA) en portefeuille, sur la maturité résiduelle des titres.

Le montant de cet étalement constant, s'élevant au 31/03/2018, à **4 376,766 DT** constitue une plus-value potentielle portée en capitaux propres en tant que somme non capitalisable et intégrée dans le calcul du résultat net de la période.

Compte tenu des spécificités des OPCVM, ce changement de méthode comptable a été appliqué d'une manière prospective et aucun retraitement n'a été opéré sur les données présentées comparativement dans les états financiers trimestriels arrêtés au 31/03/2018.

- Au cours de la période s'étalant du 01/01/2018 au 31/03/2018 la société « **SICAV PROSPERITY** » n'a pas respecté d'une manière permanente
 - o l'article 29 du code des organismes de placement collectif en employant plus de 10% de son actif dans des certificats de dépôt émis par un même émetteur (BIAT).
 - o l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001 en employant :
 - Plus de 20% de son actif en liquidités et équivalents de liquidités ;
 - Plus de 5% de son actif net en actions SICAV.

Nous attirons également l'attention sur la note 2.3 des états financiers, qui décrit la nouvelle méthode adoptée par la société «**SICAV PROSPERITY**» pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence des différentes parties prenantes. Ce traitement comptable appliqué d'une manière prospective et prévoyant une hétérogénéité dans les méthodes de valorisation du portefeuille des obligations et des valeurs assimilées, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

Tunis le 30 avril 2018

Le Commissaire aux Comptes
Auditing& Consulting Worldwide
Ahmed KHLIF

SICAV PROSPERITY

BILANS COMPARES		NOTE	31/03/2018	31/03/2017	31/12/2017
			<i>Montants en Dinars</i>	<i>Montants en Dinars</i>	<i>Montants en Dinars</i>
ACTIF					
AC1	PORTEFEUILLE TITRES	AC1	4 805 621,531	1 523 931,468	4 291 485,171
AC1-A	ACTIONS ET DROITS RATTACHES		2 018 090,037	737 733,860	1 587 254,650
AC1-B	EMPRUNTS D'ETAT		2 393 636,756	685 758,023	2 424 062,281
AC1-C	AUTRES VALEURS (TITRES OPCVM)		393 894,738	100 439,585	280 168,240
AC2	PLACEMENTS MONETAIRES ET DISPONIBILITES	AC2	3 672 579,648	1 852 201,363	3 053 612,606
AC2-A	PLACEMENTS MONETAIRES	AC2-A	3 672 406,348	1 852 155,292	3 053 077,056
AC2-B	DISPONIBILITES	AC2-B	173,300	46,071	535,550
AC3	CREANCES D'EXPLOITATION	AC3	156,000	2 381,848	15 130,003
TOTAL ACTIF			8 478 357,179	3 378 514,679	7 360 227,780
PASSIF					
PA1	OPERATEURS CREDITEURS	PA1	9 443,513	1 461,158	2 383,427
PA2	AUTRES CREDITEURS DIVERS	PA2	157 132,228	9 942,016	95 022,120
TOTAL PASSIF			166 575,741	11 403,174	97 405,547
ACTIF NET			8 311 781,438	3 367 111,505	7 262 822,233
CP1	CAPITAL	CP1	8 054 119,007	3 264 870,403	7 052 937,293
CP2	SOMMES CAPITALISABLES	CP2	257 662,431	102 241,102	209 884,940
CP2-A	SOMMES CAPITALISABLES DES EXERCICES ANT.		0,000	0,000	0,000
CP2-B	RESULTAT CAPITALISABLE DE LA PERIODE		21 465,061	12 898,819	132 498,393
CP2-C	REGUL. RESULTAT CAPITALISABLE DE LA PERIODE		3 494,387	-180,346	77 386,547
CP2-D	RESULTAT CAPITALISABLE DE L'EXERCICE CLOS		209 884,940	89 924,808	0,000
CP2-E	REGUL. RESULTAT CAPITALISABLE DE L'EXERCICE CLOS		22 818,043	-402,179	0,000
ACTIF NET			8 311 781,438	3 367 111,505	7 262 822,233
TOTAL ACTIF NET ET PASSIF			8 478 357,179	3 378 514,679	7 360 227,780

SICAV PROSPERITY
ETAT DE RESULTAT
DE LA PERIODE DU 01-01-2018 AU 31-03-2018

ETATS DE RESULTAT COMPARES	Note	Période du	Période du	Période du
		01/01/2018	01/01/2017	01/01/2017
		au	au	au
		31/03/2018	31/03/2017	31/12/2017
		Montants en Dinars	Montants en Dinars	Montants en Dinars
PR1 REVENUS DU PORTEFEUILLE-TITRES	PR1	27 981,309	7 775,803	110 806,694
PR1-A REVENUS DES ACTIONS		0,000	0,000	37 393,490
PR1-B REVENUS DES EMPRUNTS D'ETAT		27 981,309	7 775,803	73 413,204
PR1-C REVENUS DES AUTRES VALEURS (Titres OPCVM)		0,000	0,000	0,000
PR2 REVENUS DES PLACEMENTS MONETAIRES	PR2	26 818,336	13 845,341	62 812,482
PR2-A REVENUS DES BONS DU TRESOR		9 573,851	13 845,341	43 424,286
PR2-B REVENUS DES CERTIFICATS DE DEPOT		6 742,896	0,000	4 592,580
PR2-C REVENUS DES AUTRES PLACEMENTS (DEPOT A TERME)		10 501,589	0,000	14 795,616
REVENUS DES PLACEMENTS		54 799,645	21 621,144	173 619,176
CH1 CHARGES DE GESTION DES PLACEMENTS	CH1	-26 891,102	-4 201,678	-21 666,379
REVENU NET DES PLACEMENTS		27 908,543	17 419,466	151 952,797
CH2 AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	CH2	-6 443,482	-4 520,647	-19 454,404
RESULTAT D'EXPLOITATION		21 465,061	12 898,819	132 498,393
PR4 REGULARISATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION		3 494,387	-180,346	77 386,547
SOMMES CAPITALISABLES DE LA PERIODE		24 959,448	12 718,473	209 884,940
PR4-A REGULARISATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION (ANNULATION)		-3 494,387	180,346	-77 386,547
PR4-B VARIAT.DES +/- VAL.POT.SUR TITRES		122 808,494	-24 718,396	99 550,548
PR4-C +/- VAL.REAL./CESSION TITRES		79 876,261	18 084,411	44 642,112
PR4-D FRAIS DE NEGOCIATION DES TITRES		-2 196,716	-610,744	-4 308,173
RESULTAT NET DE LA PERIODE		221 953,100	5 654,090	272 382,880

SICAV PROSPERITY
ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
DE LA PERIODE DU 01-01-2018 AU 31-03-2018

DESIGNATION	Période du	Période du	Période du
	01/01/2018	01/01/2017	01/01/2017
	au	au	au
	31/03/2018	31/03/2017	31/12/2017
	Montants en Dinars	Montants en Dinars	Montants en Dinars
AN1 VARIATION ACTIF NET RESULTANT DES OPERAT. D'EXPLOITATION	221 953,100	5 654,090	272 382,880
AN1-A RESULTAT D'EXPLOITATION	21 465,061	12 898,819	132 498,393
AN1-B VARIAT.DES +/-VAL POT.SUR TITRES	122 808,494	-24 718,396	99 550,548
AN1-C +/-VAL REAL..SUR CESSION DES TITRES	79 876,261	18 084,411	44 642,112
AN1-D FRAIS DE NEGOCIATION DES TITRES	-2 196,716	-610,744	-4 308,173
AN2 DISTRIBUTION DE DIVIDENDES	0,000	0,000	0,000
AN3 TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	827 006,105	-15 078,100	3 613 903,838
SOUSCRIPTIONS	1 884 794,733	147 846,172	8 523 517,422
AN3-A CAPITAL (SOUSCRIPTIONS)	1 520 700,000	129 900,000	7 236 000,000
AN3-B REGULARISATION DES SOMMES NON CAPITALISABLES (S)	260 644,723	13 870,435	904 986,869
AN3-C REGULARISATION DES SOMMES CAPITALISABLES DE L'EXERCICE CLOS (S)	98 928,335	3 928,049	218 809,575
AN3-D REGULARISATION DES SOMMES CAPITALISABLES DE L'EX (S)	4 521,675	147,688	163 720,978
RACHATS	-1 057 788,628	-162 924,272	-4 909 613,584
AN3-F CAPITAL (RACHATS)	-865 300,000	-143 200,000	-4 181 300,000
AN3-G REGULARISATION DES SOMMES NON CAPITALISABLES. (R)	-135 169,704	-15 066,010	-515 540,724
AN3-H REGULARISATION DES SOMMES CAPITALISABLES DE L'EXERCICE CLOS. (R)	-56 291,636	-4 330,228	-126 438,429
AN3-I REGULARISATION DES SOMMES CAPITALISABLES DE L'EX (R)	-1 027,288	-328,034	-86 334,431
VARIATION DE L'ACTIF NET	1 048 959,205	-9 424,010	3 886 286,718
AN4 ACTIF NET			
AN4-A DEBUT DE PERIODE	7 262 822,233	3 376 535,515	3 376 535,515
AN4-B FIN DE PERIODE	8 311 781,438	3 367 111,505	7 262 822,233
AN5 NOMBRE D'ACTIONS			
AN5-A DEBUT DE PERIODE	60 285	29 738	29 738
AN5-B FIN DE PERIODE	66 839	29 605	60 285
VALEUR LIQUIDATIVE			
A- DEBUT DE PERIODE	120,474	113,542	113,542
B- FIN DE PERIODE	124,355	113,734	120,474
AN6 TAUX DE RENDEMENT ANNUALISE	13,60%	0,69%	6,11%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

DE LA PERIODE DU 01/01/2018 AU 31/03/2018

1. REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS :

Les états financiers trimestriels arrêtés au 31/03/2018 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2. PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES :

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des différents éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2-1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents :

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date du détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs assimilées et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2.2 Evaluation des placements en Actions et valeurs assimilées :

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêt, à leur valeur de marché.

La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non capitalisable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation, des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31/03/2018 ou à la date antérieure la plus récente.

Les titres d'OPCVM sont évalués à leur valeur liquidative du 31/03/2018.

L'identification et la valeur des titres ainsi évalués sont présentées dans la note sur le portefeuille-titre.

2-3 Evaluation des autres placements :

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs assimilées sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- à la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- à la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31/03/2018 une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence des différentes parties prenantes, les Bons du Trésor Assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir du 29/01/2018, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres) ;
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1^{er} janvier 2018.

La société ne dispose pas d'un portefeuille de souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er Janvier 2018 et ne dispose pas de la ligne de BTA « juillet 2032 ».

Les placements monétaires demeurent évalués à leur prix d'acquisition.

2-4 Cession des placements :

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non capitalisable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3. NOTES SUR LES ELEMENTS DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT :

AC1 Note sur le portefeuille titres :

Désignation des Titres	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31/03/2018	% de l'actif net
AC1- A. Actions et droits rattachés		1 746 685,211	2 018 090,037	24,28%
ADWYA	13 200	72 834,695	75 279,600	0,91%
ARTES	2 650	16 642,910	19 260,200	0,23%
ATTIJARI BANK	5 700	180 401,757	284 202,000	3,42%
BH	6 700	129 049,833	144 726,700	1,74%
CITY CARS	4 600	57 818,451	53 590,000	0,64%
DELICE HOLDING	7 000	122 534,130	126 896,000	1,53%
ENNAKL	1 800	22 380,363	18 583,200	0,22%
EURO-CYCLES	2 600	72 150,966	81 749,200	0,98%
MAGASIN GENERAL	1 000	29 981,481	39 789,000	0,48%
MONOPRIX	6 255	69 706,344	75 679,245	0,91%
ONE TECH HOLDING	11 380	144 015,426	162 597,440	1,96%
PGH	8 100	82 151,282	81 526,500	0,98%
S.A.H TUNISIE	8 039	111 622,112	115 480,235	1,39%
SFBT	5 713	101 755,062	135 049,607	1,62%
SIMPAR	1 550	64 971,128	59 566,500	0,72%
SOTETEL	5 440	14 981,846	14 644,480	0,18%
SOTRAPIL	3 085	30 260,429	44 053,800	0,53%
SOTUVER	20 400	95 585,309	111 669,600	1,34%
STAR	240	23 980,500	19 056,240	0,23%
SOTUVER NG	962	3 982,550	4 925,440	0,06%
TELNET HOLDING	4 450	30 771,100	38 470,250	0,46%
TPR	30 000	94 132,778	116 580,000	1,40%
TUNIS RE	2 100	16 103,280	17 262,000	0,21%
UIB	6 800	158 871,479	177 452,800	2,14%
AC1- C. Emprunts d'Etat		2 342 944,700	2 393 636,756	28,80%
BTA 5.50% 10/2018	190	186 238,000	190 154,602	2,29%
BTA 5.50% 02/2020	565	553 700,000	556 969,260	6,70%
BTA 5.75% JANVIER 2021	365	354 597,500	358 093,500	4,31%
BTA 6% JUIN 2021	412	400 154,500	415 921,119	5,00%
BTA 5.6 -08/2022 (12 ANS)	200	191 300,000	197 019,671	2,37%
BTA 6% AVRIL 2024	256	246 144,000	258 129,008	3,11%
BTA 6,3 MARS 2026	420	384 888,000	386 047,890	4,65%
Variation d'estimation des +/- values du portefeuille BTA			4 376,766	0,05%
Emprunt National 2014 CAT. A /5	5 400	25 922,700	26 924,940	0,32%
AC1- D. Autres Valeurs (Titres OPCVM)		393 162,378	393 894,738	4,74%
SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	3 363	393 162,378	393 894,738	4,74%
Total du portefeuille titres		4 482 792,289	4 805 621,531	57,82%

Les BTA en portefeuille, au 31/03/2018, correspondent à des souches émises avant le 31/12/2017. Ils sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement linéaire, à partir du 29/01/2018, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres. Le montant de cet étalement constant, s'élevant au 31/03/2018, à **4 376,766DT** constitue une plus-value potentielle portée en capitaux propres en tant que somme non capitalisable et intégrée dans le calcul du résultat net de la période.

Cette méthode d'étalement linéaire des décotes et surcotes constatées sur les BTA est appliquée par la «**SICAV PROSPERITY**» à partir du 29/01/2018 sur le portefeuille BTA en détention à cette même date.

Compte tenu des spécificités des OPCVM, ce changement de méthode comptable a été appliqué d'une manière prospective et aucun retraitement n'a été opéré sur les données présentées comparativement dans les états financiers trimestriels arrêtés au 31/03/2018 et annuels arrêtés au 31/12/2017.

PR1 Note sur les revenus du portefeuille-titres :

Les revenus du portefeuille titres totalisent **27 981,309 Dinars** du 01/01/2018 au 31/03/2018, contre **7 775,803 Dinars** du 01/01/2017 au 31/03/2017 et se détaillent comme suit :

Revenus	Du 01/01/2018 Au 31/03/2018	Du 01/01/2017 Au 31/03/2017	Du 01/01/2017 Au 31/12/2017
Revenus des actions	0,000	0,000	37 393,490
Revenus des Emprunts d'Etat	27 981,309	7 775,803	73 413,204
Total	27 981,309	7 775,803	110 806,694

AC2 Note sur les placements monétaires et disponibilités :

AC2-A Placements monétaires :

Le solde de ce poste s'élève au 31/03/2018 à **3 672 406,348 Dinars** contre **1 852 155,292 DT** au 31/03/2017, et il est détaillé comme suit :

Désignation	Montant au 31/03/2018	Montant au 31/03/2017	Montant au 31/12/2017
Bons du Trésor à Court Terme	1 166 064,092	1 852 155,292	2 050 190,959
Certificats de Dépôt	1 499 186,092	0,000	499 745,495
Autres placements (Dépôt à terme)	1 007 156,164	0,000	503 140,602
Total	3 672 406,348	1 852 155,292	3 053 077,056

AC2-A-1 Bons du Trésor à Court Terme :

Désignation	Nombre	Coût d'acquisition	Valeur au 31/03/2018	% Actif net
BTC 13S-05/06/2018	47	4 6502,360	46 514,122	0,56%
BTC 26S-04/09/2018	1049	1 018 014,290	1 022 228,078	12,30%
BTC 52S-12/03/2019	103	97 011,354	97 321,892	1,17%
Total		1 161 528,004	1 166 064,092	14,03%

AC2-A-2 Certificats de dépôt :

Désignation	Taux	Banque	Nombre	Coût d'acquisition	Valeur au 31/03/2018	% de l'Actif Net
Certificats de Dépôt		BIAT		1 497 966,783	1 499 186,092	18,04%
CDP 10J-02/04/2018	6,11%	BIAT	1	499 322,261	499 932,123	6,02%
CDP 10J-05/04/2018	6,11%	BIAT	1	499 322,261	499 728,628	6,01%
CDP 10J-08/04/2018	6,11%	BIAT	1	499 322,261	499 525,341	6,01%

AC2-A-3 Dépôt à Terme :

Désignation	Taux	Banque	Nombre	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2017	% de l'Actif Net
Dépôt à Terme		BIAT		1 000 000,000	1 007 156,164	12,12%
DAT 90J-02/05/2018	6,53%	BIAT	1	500 000,000	504 222,137	6,07%
DAT 91J-21/05/2018	6,53%	BIAT	1	500 000,000	502 934,027	6,05%

AC2-B Disponibilités :

Le solde de ce poste s'élève au 31/03/2018 à **173, 300 Dinars** représentant les avoirs en banque.

PR2- Note sur les revenus des placements monétaires :

Les revenus des placements monétaires s'élèvent du 01/01/2018 au 31/03/2018 à **26 818,336 Dinars**, contre **13 845,341 Dinars** du 01/01/2017 au 31/03/2017 et se détaillent comme suit :

Revenus	Du 01/01/2018 Au 31/03/2018	Du 01/01/2017 Au 31/03/2017	Du 01/01/2017 Au 31/12/2017
Revenus des Bons du Trésor à CT	9 573,851	13 845,341	43 424,286
Revenus des Certificats de Dépôt	6 742,896	0,000	4 592,580
Revenus des autres placements (DAT)	10 501,589	0,000	14 795,616
Total	26 818,336	13 845,341	62 812,482

AC3. Note sur les créances d'exploitation :

Les créances d'exploitation s'élèvent au 31/03/2018 à **156,000 Dinars** et représente la retenue à la source sur les achats de Bons de Trésor assimilables.

PA- Note sur le Passif :

Le solde de ce poste s'élève au 31/03/2018, à **166 575,741 Dinars**, contre **11 403,174 Dinars** au 31/03/2017 et s'analyse comme suit :

Note	Passif	Montant au 31/03/2018	Montant au 31/03/2017	Montant au 31/12/2017
PA1	Opérateurs créditeurs	9 443,513	1 461,158	2 383,427
PA2	Autres créditeurs divers	157 132,228	9 942,016	95 022,120
Total		166 575,741	11 403,174	97 405,547

PA1 : Le solde du poste opérateurs créditeurs s'élève au 31/03/2018 à **9 443,513 Dinars** contre **1 461,158 Dinars** au 31/03/2017 et se détaille comme suit :

Opérateurs Créditeurs	Montant au 31/03/2018	Montant au 31/03/2017	Montant au 31/12/2017
Gestionnaire	8 717,087	876,698	1 430,053
Dépositaire	726,426	292,230	476,687
Distributeurs	0,000	292,230	476,687
Total	9 443,513	1 461,158	2 383,427

PA2 : Les autres créditeurs divers s'élèvent au 31/03/2018, à **157 132,228 Dinars** contre **9 942,016 Dinars** au 31/03/2017 et se détaillent comme suit :

Autres créditeurs divers	Montant au 31/03/2018	Montant au 31/03/2017	Montant au 31/12/2017
Etat, impôts et taxes	1 298,006	217,710	346,676
Contribution Conjoncturelle à payer	0,000	770,939	0,000
Redevance CMF	610,417	292,222	583,164
Provision pour charges diverses	2 170,614	115,275	476,675
Rémunération CAC	1 249,827	965,667	979,517
Jetons de présence	7 479,129	7 479,258	5 999,709
Dividendes à payer des exercices antérieurs	100,945	100,945	100,945
Sommes à régler/Achat d'actions en Bourse	144 223,290	0,000	86 535,434
Total	157 132,228	9 942,016	95 022,120

CH1- Note sur les charges de gestion des placements :

Les charges de gestion des placements s'élèvent du 01/01/2018 au 31/03/2018 à **26 891,102 Dinars**, contre **4 201,678 Dinars** du 01/01/2017 au 31/03/2017 et se détaillent comme suit :

Charges de gestion des placements	Du 01/01/2018 Au 31/03/2018	Du 01/01/2017 Au 31/03/2017	Du 01/01/2017 Au 31/12/2017
Rémunération du gestionnaire	24 822,550	2 521,006	12 999,813
Rémunération du dépositaire	2 068,552	840,336	4 333,283
Rémunération des distributeurs	0,000	840,336	4 333,283
Total	26 891,102	4 201,678	21 666,379

CH2- Note sur les autres charges d'exploitation :

Les autres charges d'exploitation s'élèvent du 01/01/2018 au 31/03/2018 à **6 443,482 Dinars** contre **4 520,647 Dinars** du 01/01/2017 au 31/03/2017 et se détaillent comme suit :

Autres charges d'exploitation	Du 01/01/2018 Au 31/03/2018	Du 01/01/2017 Au 31/03/2017	Du 01/01/2017 Au 31/12/2017
Redevance CMF	1 738,203	840,315	4 333,170
Contribution Conjoncturelle à payer	0,000	770,939	3 126,396
Impôts et Taxes	136,999	54,053	414,847
Rémunération CAC	1 400,910	1 104,660	4 480,010
Jetons de Présence	1 479,420	1 479,420	5 999,871
Diverses charges d'exploitation	1 687,950	271,260	1 100,110
Total	6 443,482	4 520,647	19 454,404

CP1 Note sur le capital :

Les mouvements sur le capital au 31/03/2018 se détaillent comme suit :

Capital au 01/01/2018 (en nominal)

- Montant : 6 028 500,000 Dinars
- Nombre de titres : 60 285
- Nombre d'actionnaires : 109

Souscriptions réalisées (en nominal)

- Montant : 1 520 700,000 Dinars
- Nombre de titres émis : 15 207

Rachats effectués (en nominal)

- Montant : 865 300,000Dinars
- Nombre de titres rachetés : 8 653

Capital au 31/03/2018 : 8 054 119,007 Dinars

- Montant en nominal : 6 683 900,000Dinars
- Sommes non capitalisables (1) : 1 168 104,397Dinars
- Sommes capitalisées (2) : 202 114,610 Dinars
- Nombres de titres : 66839
- Nombre d'actionnaires : 115

(1): Les sommes non capitalisables s'élèvent à **1 168 104,397 Dinars** au 31/03/2018 et se détaillent comme suit :

Rubriques	Montant au 31/03/2018
Sommes non capitalisables des exercices antérieurs	842 141,339
1- <u>Résultat non capitalisable de la période</u>	200 488,039
- Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres.	122 808,494
- +/- values réalisées sur cession de titres.	79 876,261
- Frais de négociation de titres	- 2 196,716
2- <u>Régularisation des sommes non capitalisables</u>	125 475,019
- Aux émissions	260 644,723
- Aux rachats	- 135 169,704
Total sommes non capitalisables	1 168 104,397

(2) : Les sommes capitalisées s'élèvent au 31/03/2018 à **202 114,610 Dinars** et se détaillent comme suit :

Rubriques	Montant au 31/03/2018
Sommes capitalisées des exercices antérieurs	182 295,954
Régularisation des sommes capitalisées de l'exercice clos	19 818,656
✓ Aux émissions	45 984,483
✓ Aux rachats	- 26165,827
Total des sommes capitalisées	202 114,610

CP2 Note sur les sommes capitalisables :

Les sommes capitalisables correspondent au résultat capitalisable de la période augmenté des régularisations correspondantes effectuées à l'occasion des opérations de souscription et de rachat d'actions « **SICAV PROSPERITY** ».

Le solde de ce poste au 31/03/2018 se détaille ainsi :

Rubriques	Montant au 31/03/2018
Résultat capitalisable de la période	21 465,061
Régularisation du résultat capitalisable de la période	3 494,387
Résultat capitalisable de l'exercice clos	209 884,940
Régularisation du résultat capitalisable de l'exercice clos	22 818,043
Sommes capitalisables	257 662,431

4. AUTRES INFORMATIONS :

4-1 Données par action :

Rubriques	31/03/2018	31/03/2017
Revenus des placements	0,820	0,730
Charges de gestion des placements	-0,402	-0,142
Revenus net des placements	0,418	0,588
Autres charges d'exploitation	-0,096	-0,153
Résultat d'exploitation	0,322	0,435
Régularisation du résultat d'exploitation	0,052	-0,006
Sommes capitalisables de la période	0,373	0,429
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)	-0,052	0,006
Variation des +/- values potentielles/titres	1,837	-0,835
Plus ou moins-values réalisées sur cession de titres	1,195	0,611
Frais de négociation de titres	-0,033	-0,021
Résultat net de la période	3,321	0,190

4-2 Ratio de gestion des placements :

Rubrique	31/03/2018	31/03/2017
Charges de gestion des placements / actif net moyen	0,381%	0,123%
Autres charges d'exploitation / actif net moyen	0,091%	0,133%
Résultat capitalisable de la période / actif net moyen	0,304%	0,378%
Actif Net Moyen (En DT)	7 049 341,956	3 407 918,983

4-3 Rémunération du gestionnaire, du dépositaire et des distributeurs

4-3-1 Rémunération du gestionnaire

La gestion de la SICAV PROSPERITY est confiée à la BIAT ASSET MANAGEMENT et ce, à compter du 1^{er} avril 2003 Celle-ci est, notamment, chargée de :

- La gestion du portefeuille de SICAV PROSPERITY ;
- La gestion comptable de SICAV PROSPERITY ;
- La préparation et le lancement d'actions promotionnelles

Conformément à la décision du Conseil d'Administration de SICAV PROSPERITY réuni, en date du 5 Avril 2016, la commission de gestion, payée par SICAV PROSPERITY en faveur de la BIAT ASSET MANAGEMENT, a été portée de **0,30% TTC** à **1,20% HT** de l'actif net l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien et réglée mensuellement à terme échu.

Ce nouveau taux est entré en vigueur à partir du **1^{er} janvier 2018**.

4-3-2 Rémunération du dépositaire

La BIAT assure les fonctions de dépositaire pour la SICAV PROSPERITY Elle est chargée, à ce titre :

- de conserver les titres et les fonds de la SICAV PROSPERITY ;
- d'encaisser le montant des souscriptions des actionnaires entrants et le règlement du montant des rachats aux actionnaires sortants, ainsi que l'encaissement des divers revenus de portefeuille géré ;
- du contrôle de la régularité des décisions d'investissements, de l'établissement de la valeur liquidative ainsi que le respect des règles relatives aux ratios d'emploi et au montant de l'actif minimum de la SICAV

Conformément à la décision du Conseil d'Administration de SICAV PROSPERITY réuni, en date du 5 Avril 2016, la commission de dépôt, payée par SICAV PROSPERITY en faveur de la BIAT, a été portée de **0,10% TTC** à **0,10% HT** de l'actif net l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien et réglée mensuellement à terme échu.

Ce nouveau taux est entré en vigueur à partir du **1^{er} janvier 2018**.

4-3-3 Rémunération des distributeurs

La BIAT, la BIAT ASSET MANAGEMENT et la BIATCAPITAL sont les distributeurs des titres SICAV PROSPERITY.

La commission de distribution payée par SICAV PROSPERITY en faveur des distributeurs au prorata de leurs distributions, est prise en charge par le gestionnaire, la BIAT ASSET MANAGEMENT.

Cette prise en charge est entrée en vigueur à partir du **1^{er} janvier 2018**.

4-4 Mode d'affectation des résultats

Les sommes distribuables sont intégralement capitalisées chaque année et ce, depuis l'exercice 2016, suite au changement du type de SICAV PROSPERITY d'une SICAV de distribution à une SICAV de capitalisation, par une décision de l'AGE du 20 Juin 2016.

Cette modification a été publiée dans le Bulletin Officiel du Conseil du Marché Financier N°5263 du 30 décembre 2016.

4-5 Prise en charge par la SICAV des dépenses de publicités, de promotion et d'autres frais

Les dépenses publicitaires et de promotion de la SICAV ainsi que tous frais justifiables revenant au CMF, à la BVMT, à Tunisie Clearing ou définis par une loi, un décret ou un arrêté sont supportées par la SICAV et ce à compter du **1^{er} janvier 2018**.